

Diagnostic immobilier - Termites

Le Diagnostic Termites est une expertise essentielle pour identifier la présence de termites dans un bien immobilier. Ces insectes xylophages peuvent causer d'importants dommages aux structures en bois, mettant en danger la solidité des bâtiments. Ce diagnostic est obligatoire dans **les zones géographiques déclarées à risque par arrêté préfectoral** et doit être réalisé lors de la vente d'un bien immobilier. Le cadre réglementaire du diagnostic termites est défini par le **Code de la construction et de l'habitation : articles L126-1 à L126-6**

Cette formation s'adresse aux diagnostiqueurs immobiliers souhaitant posséder les compétences nécessaires pour réaliser des diagnostics termites conformes à la législation en vigueur.

Objectifs pédagogiques

- **Comprendre le cadre légal et réglementaire** : Appréhender les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation concernant la lutte contre les termites et les obligations légales des propriétaires dans les zones à risque. Connaître les exigences réglementaires pour la réalisation d'un diagnostic termites valide lors de la vente d'un bien immobilier.
- **Maîtriser les techniques de détection** : Apprendre à identifier les signes de présence de termites et d'autres insectes xylophages dans les structures en bois. Maîtriser l'utilisation des outils et techniques pour effectuer un diagnostic visuel et les techniques d'expertise non destructives, comme les détecteurs d'humidité ou les capteurs acoustiques.
- **Savoir rédiger un rapport conforme** : Acquérir les compétences pour rédiger un rapport de diagnostic termites conforme aux normes en vigueur, en identifiant précisément les zones infestées, les dommages causés, et les recommandations à suivre pour éradiquer l'infestation.

Formation répondant aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2024*

** Programme susceptible d'être modifié en fonction des évolutions*

DURÉE
3 jours

DATES et LIEUX
Toute la France
Contacter Wedge Institute ou
<https://wedge-formation.com>

TARIF
A partir de 450 €
Contacter Wedge Institute

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentielle ou FOAD

PUBLICS
S'adresse à tout public, salariés,
demandeur d'emplois,
reconversion professionnelle,
professionnels

DÉLAI D'ACCÈS
Wedge Institute s'engage à
répondre dans un délai de 3 jours
ouvrés. Sauf cas particuliers, les
délais d'accès moyens sont
généralement inférieurs à 2 mois à
compter de la date de signature de
la proposition commerciale.
Toutefois, ce délai demeure
soumis au format choisi et aux
modalités de prise en charge
financière mobilisées

MODALITÉS D'INSCRIPTION
L'accès au parcours de formation
est validé à l'issue d'une procédure
de sélection des candidats qui
comprend :

- Un dossier de candidature avec CV
- Des tests de positionnement
- Un entretien individuel de sélection visant notamment à identifier le projet professionnel, et à adapter le cas échéant le parcours de formation au profil du candidat



PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION ET LIES A LA CERTIFICATION DE PERSONNE

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, Annexe III

- Connaissances de base en bâtiment ou en diagnostic immobilier recommandées.



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE/SENSIBILITÉ INVALIDANTE

Wedge Institute s'inscrit dans une démarche inclusive et collabore avec des organismes partenaires spécialisés dans le but de sécuriser les parcours de formation, et de définir les besoins en compensations nécessaires, tout en respectant le contenu des épreuves afin de maintenir le niveau d'acquisition des compétences attendues.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives des acquis tout au long du parcours (Exercices, étude de cas, QCM ...)
- QCM permettant d'évaluer le candidat sur les connaissances définies au chapitre 2 de l'annexe III de l'arrêté du 1er juillet 2024



VALIDATION

- Attestation individuelle de formation conforme aux exigences de l'Arrêté du 1er juillet 2024
 - Prérequis à la certification de personnes Diagnostic Termites auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC*
- *sous réserve du respect des prérequis du cadre réglementaire*



RESSOURCES ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les contenus des cours sont conformes à l'arrêté du 1er juillet 2024

- Plateforme d'apprentissage LMS (Learning Management System) 24h/7j permettant le téléchargement des supports pédagogique et exercices en ligne
- Matériel



ORGANISATION ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

Déroulé : 21 heures soit 3 jours en présentiel ou FOAD

Asynchrone : 21 heures libre choix de connexion

Libre accès à l'apprenant dans le respect du minimum d'heures réglementaire

Moyens techniques et pédagogique pour accompagner le bénéficiaire dans son parcours :

Accompagnement ou assistance technique : admin1@wedge-formation.com

Accompagnement ou assistance pédagogique : formateur1@wedge-formation.com ou via la messagerie de plateforme LMS.

Réponse sous 2 jours ouvrés

Contenu de la formation

- Les différentes structures des principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le bois ;
- La biologie des termites présents sur le territoire concerné ;
- Les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment ;
- Les textes réglementaires sur le sujet ;
- Le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction ;
- Les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives ;
- Les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission.
- Méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;
- Elaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions
- Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

Evaluation

Cas pratiques & retour d'expériences

- Mise en pratique à partir d'exemples didactiques
- Exemples de situations pratiques

QCM d'évaluation

Les mises en situation , exercices théorique et pratique répondent aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2024





**ILE DE FRANCE
NORD OUEST**

idf@wedge-formation.com
01.84.16.78.62



NORD EST

admin@wedge-formation.com
02.72.52.00.51



RHÔNES ALPES

service@wedge-formation.com
05.35.54.61.96



GRAND SUD

sud@wedge-formation.com
04.82.53.95.25



OFDTI / 0-20 b

